



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/132

Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Relais Petite Enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

Séance du mercredi 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 mai 2024, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35
Présents à la séance : 25
Excusés représentés : 9
Absent : 1

* Arrivé à 18h37 au cours de la présentation du point n°1

** Arrivé à 18h39 au cours de la présentation du point n°1

*** Représentée par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 18h42 au cours de la présentation du point n°1

**** Arrivé à 18h53 au cours de la présentation du point n°1

***** Arrivée à 19h16 au cours de la présentation du point n°1

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi****, Valérie Marion****, Nouredine Siana, Fabrice Deraedt, Dounia Lebik***, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni*, José Peres**, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Serge Mercieca, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Josiane Berrebi à Gilles Melin, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Marcus M'Boudou, Séverin Yapou à Sémira Le Querec, Nejla Toptas à Annabelle Mallet, Jérémy Kawouk à Siegfried Van Waerbeke
Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
22 mai 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/132

Objet : Autorisation de signature de la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Relais Petite Enfance » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

Petite Enfance

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Dounia LEBIK, Conseillère municipale déléguée chargée de la Petite Enfance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

Vu l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles venant modifier le nom du Relais Assistants Maternels en Relais Petite Enfance, préfigurant la mise en œuvre d'une forme de guichet unique de service aux familles,

Vu la délibération n° 2023/388, du 20 décembre 2023 autorisant la signature de la Convention Territoriale Globale entre la Caisse des Allocations Familiales et la ville,

Vu la délibération n° 2024/066 du 13 mars 2024 approuvant le projet de fonctionnement du Relais Petite Enfance de la ville,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance, Enfance, Education, Jeunesse en date du 15 mai 2024,

CONSIDERANT le référentiel national des Relais Petite Enfance de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, détaillant les conditions de mise en œuvre d'un Relais Petite Enfance (RPE),

CONSIDERANT la nécessité de signer la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Relais Petite Enfance – Missions renforcées – Bonus Territoire CTG » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026,

APRÈS DÉLIBÉRATION

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Relais Petite Enfance – Missions renforcées – Bonus Territoire CTG » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement « Prestation de service Relais Petite Enfance – Missions renforcées – Bonus Territoire CTG » avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, et tous les documents subséquents.

PRECISE que les recettes et les dépenses seront inscrites aux budgets correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 31 MAI 2024

Publié le : 31 MAI 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.



2024/



REP. AM. 1
REP. 1/2/1